

## Scénario de refus d'Ottawa de négocier

### Unilatéralisme encadré, reconnaissance internationale directe.

Le refus d'Ottawa de négocier après une majorité claire ne laisse aucune alternative responsable. L'unilatéralisme du Québec n'est pas une initiative arbitraire, il découle directement de la violation par Ottawa de son obligation de négocier telle que formulée par la Cour suprême du Canada : « Une majorité claire sur une question claire conférerait une légitimité démocratique à l'initiative de sécession » et « Les autres participants à la Confédération auraient l'obligation de négocier » -- Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998). Dans ce cadre, la seule réponse capable de préserver l'ordre et la continuité de l'État consiste à transformer cette légitimité en exercice effectif de l'autorité sur le territoire.



Après le refus d'Ottawa, le Québec prend immédiatement le contrôle effectif de ses ressources et de ses services. Les impôts des particuliers et des entreprises sont collectés directement par l'agence fiscale québécoise, et toutes les banques présentes sur le territoire sont légalement obligées de suivre ces instructions. Si certaines institutions tentent de bloquer les transferts, des chambres de compensation locales redirigent automatiquement les paiements, garantissant que les salaires des fonctionnaires et les fournisseurs sont payés sans interruption. Les flux financiers sont suivis en temps réel pour corriger immédiatement tout retard ou anomalie, assurant la continuité des services et empêchant toute panique sociale. La population constate chaque jour que l'État fonctionne : les hôpitaux reçoivent leurs fonds, les services municipaux sont assurés, les écoles paient leurs enseignants et les tribunaux jugent sans interruption. Cette gestion visible et immédiate des finances et des services prouve que le Québec exerce réellement son autorité sur son territoire, au-delà de tout concept abstrait de légitimité ou de violence légitime.

Dans la continuité de cette maîtrise, les tribunaux continuent de fonctionner normalement, la police applique les décisions judiciaires et les ministères garantissent la continuité des services essentiels. Les contrats publics et privés restent exécutoires. Le contrôle des flux financiers devient le cœur de cette autorité : toutes les institutions financières au Québec respectent les paiements et retenues à la source décidés par la loi provinciale. Les directives fédérales n'ont plus d'effet pratique. Les paiements sont réacheminés automatiquement si nécessaire, ce qui assure que les salaires sont versés et les fournisseurs payés sans retard. Ces actions concrètes ne sont pas de simples procédures administratives : elles montrent que l'État fonctionne pleinement, sécurise ses ressources et maintient la confiance des citoyens. Chaque dollar encaissé et redistribué est une preuve tangible que l'administration est active et que l'autorité s'exerce. C'est ce fonctionnement quotidien et visible qui matérialise la souveraineté.

Cette maîtrise pratique est renforcée par l'histoire. Des États comme les pays baltes en 1991 ont réussi à continuer d'administrer leurs ministères, banques et frontières malgré l'opposition d'un pouvoir central. Les salaires ont été versés, les services essentiels ont été garantis, et l'ordre public a été maintenu. La capacité à gérer les ressources, assurer la sécurité et garantir la continuité des services démontre que l'État existe et que les citoyens sont protégés. Cette efficacité opérationnelle établit directement la crédibilité du Québec auprès des partenaires étrangers : elle montre que le territoire est stable, les échanges sécurisés et l'autorité publique réelle et fiable.

La souveraineté du Québec se matérialise ainsi dans la capacité à percevoir l'impôt, assurer le paiement des salaires, garantir la sécurité et appliquer les décisions judiciaires. Chaque flux fiscal encaissé, chaque paiement effectué et chaque décision appliquée démontre que l'État fonctionne et que la population est protégée. La reconnaissance internationale n'est que l'aboutissement logique de cette démonstration. L'autorité est exercée, l'ordre est maintenu, et la souveraineté devient un fait tangible et irréversible, fondé sur la maîtrise concrète des instruments de l'État et la stabilité éprouvée sur le terrain.